

PLAN D'ACTION 2011-2013
DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE
(MISE EN ŒUVRE DU PRDIRT)



Bas-Saint-Laurent

Décembre 2011

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AFBL	Association forestière bas-laurentienne
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
AMVFPBSL	Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent
ATR	Association touristique régionale
BCAAF	Bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CLD	Centre local de développement
CRÉ	Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent
CRE BSL	Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
CRFH	Chaire de recherche sur la forêt habitée
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
CSDT PME	Corporation de soutien au développement technologique des petites et moyennes entreprises
CVBAF	Centre de valorisation de la biomasse agroforestière
FEC	Forestier en chef
FnCoFor	Fédération nationale des communes forestières
FOGC	Fédération des organismes de gestion en commun du Bas-Saint-Laurent
FPAQ	Fédération des producteurs acéricoles du Québec
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
OGC	Organisme de gestion en commun
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire
QWEB	Bureau de promotion des produits du bois du Québec
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SEREX	Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers
SPFBSL	Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent
SPABSL	Le Syndicat des producteurs acéricoles du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie
UQAR	Université du Québec à Rimouski

INTRODUCTION

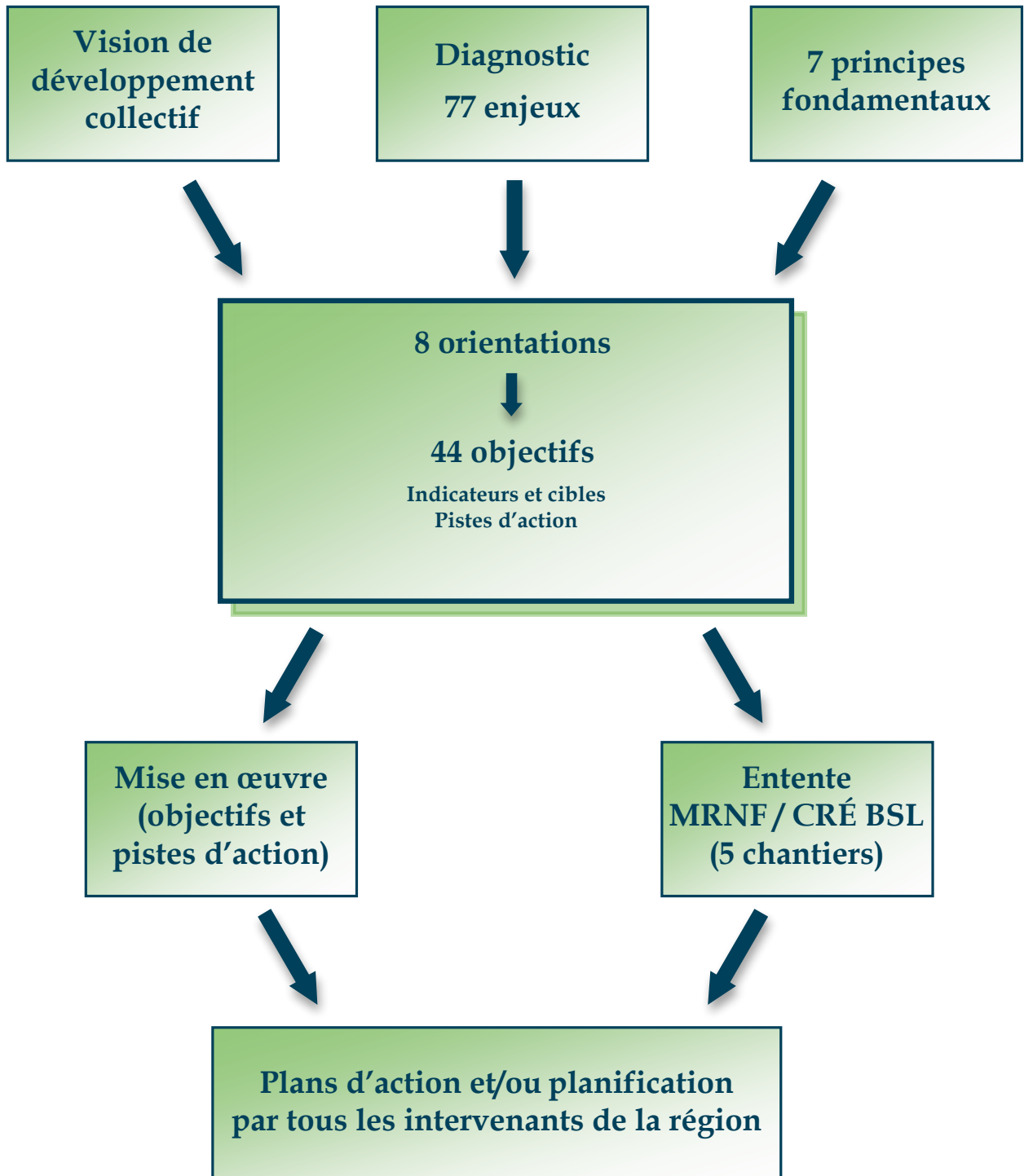
En décembre 2010, la région adoptait son premier Plan de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). L'élaboration de ce plan a mobilisé pendant près de deux ans les différents intervenants préoccupés par la protection et la mise en valeur des ressources bas-laurentiennes. Cet imposant exercice de réflexion stratégique a permis notamment d'établir une vision, des objectifs et des chantiers prioritaires qui guideront les interventions de la CRÉ, de la direction générale régionale du MRNF ainsi que de l'ensemble des acteurs du milieu pour les cinq prochaines années.

Le présent plan d'action propose de structurer la mise en œuvre du PRDIRT pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2013. Les différentes actions sont regroupées selon la logique des chantiers prioritaires du PRDIRT (numérotés de 1 à 5). Une section « autres objectifs du PRDIRT » complète également l'approche par chantier. Pour chacune des actions, une fiche descriptive résume brièvement le contexte, les objectifs, les grandes étapes de mise en œuvre, les échéances, le ou les porteurs ainsi que les partenaires.

Afin de se familiariser (ou de se rafraîchir la mémoire) avec le PRDIRT, la figure 1 présente la structure et la démarche de mise en œuvre du plan. Compte tenu de l'ampleur du document, les éléments de contenu du PRDIRT ne peuvent être résumés dans le présent plan d'action sous peine de l'alourdir considérablement. Les lecteurs sont invités à consulter le Plan aux pages 243 et suivantes pour y (re)découvrir les objectifs généraux ainsi que les pages 263 et suivantes concernant les chantiers prioritaires. La version adoptée du PRDIRT est disponible sur le site internet de la CRÉ à l'adresse suivante :

http://crebsl.org/documents/pdf/PRDIRT_complet_final_20_decembre_2010.pdf

Figure 1 : La structure du PRDIRT et la démarche de mise en oeuvre



LISTE RÉSUMÉE DES ACTIONS

ACTIONS	PRDIRT O : orientation — C : chantier	FICHES
Chantier 1 — Développement et diversification de la structure industrielle de la transformation des bois		
Accompagner les entreprises de transformation des bois dans une démarche d'innovation visant l'amélioration ou le développement de nouveaux produits et procédés	O3 et C1	1.1
Accompagner et supporter les activités du Créneau ACCORD écoconstruction	O3 et C1	1.2
Favoriser le développement de réseaux ou de pôles d'expertise dans les territoires forestiers	O3, O6 et C1	1.3
Appuyer les initiatives liées au développement de la filière biomasse	O3 et C1	1.4
Développer une stratégie globale de valorisation des produits connexes de la transformation des bois	O3 et C1	1.5
Participer aux efforts de promotion du matériau bois	O3 et C1	1.6
Chantier 2 — Intensification de la production ligneuse		
Identifier et implanter des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL)	O1 et C2	2.1
Élaborer et mettre en œuvre le chantier des éclaircies commerciales	O1 et C2	2.2
Développer une expertise régionale en sylviculture des forêts mixtes	O1, O4, O5, C2, C3	2.3
Chantier 3 — Déploiement d'une sylviculture écosystémique visant la réduction des écarts avec la forêt naturelle		
Augmenter les connaissances sur la dynamique de la forêt naturelle régionale	O4, O5 et c3	3.1
Identifier des cibles progressives de restauration des écosystèmes forestiers	O5 et C3	3.2
Développer une expertise régionale en sylviculture des forêts mixtes	O1, O4, O5, C2, C3	2.3
Chantier 4 — Planification et financement des chemins multiutilisateurs		
Développer une stratégie de planification et de financement du réseau de chemins multiutilisateurs	O7 et C4	4.1
Chantier 5 — Optimisation des bénéfices socio-économiques		
Accompagner les communautés dans la mise en place des forêts de proximité	O6 et C5	5.1
Mieux connaître et valoriser les différentes cultures forestières du Bas-Saint-Laurent	O8 et C5	5.2
Assurer une main-d'œuvre compétente, motivée et valorisée pour répondre aux besoins en aménagement sylvicole	O2 et C5	5.3
Autres objectifs du PRDIRT		
Supporter la gestion participative dans la démarche de planification forestière	O7	6.1
Accroître la représentativité du réseau d'aires protégées	O5	6.2
Préparer une nouvelle phase de développement de l'acériculture sur les terres publiques de la région	O1	6.3
Actualiser et intégrer dans le PRDIRT les orientations et les objectifs du PRDTP - Volet récréotourisme	O1 et O7	6.4
Diffuser le PRDIRT et mobiliser les intervenants du milieu pour sa mise en œuvre	Tous	6.5

1.1 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION DES BOIS DANS UNE DÉMARCHE D'INNOVATION VISANT L'AMÉLIORATION OU LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS ET PROCÉDÉS

MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la CRÉ accompagne les entreprises de transformation des bois dans leurs démarches d'innovation ou de réseautage entre les différentes entreprises, et ce, dans le but d'améliorer la compétitivité du secteur. L'organisation dédie une ressource à temps plein pour ce secteur depuis 2001. Cet accompagnement s'est concrétisé notamment par une mise en réseau des entreprises, par de la veille technologique, par des études techniques, par de la diffusion d'information stratégique et par l'organisation de missions exploratoires.

OBJECTIFS

- Accroître la performance des entreprises de transformation des bois au niveau de la qualité des produits et de la maîtrise des procédés.
- Orienter davantage la production sur le principe de « flux tiré » (approche *pull*) afin de répondre rapidement aux besoins diversifiés des marchés.
- Accompagner les entreprises qui seraient en mode de redressement.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Rencontrer les industriels afin d'identifier et de prioriser des actions structurantes pour favoriser l'innovation.
- Répertorier les spécialistes et rendre disponible au besoin une équipe spécialisée afin de bien cibler les besoins et les projets potentiels d'innovation.
- Planifier, financer et réaliser les diverses actions structurantes.

ÉCHÉANCES

2011 : Rencontres des principaux groupes d'industriels, identification des besoins et des projets potentiels.

2012-2013 : Planification et recherche de financement pour les projets, mise en œuvre des actions structurantes pour favoriser l'innovation

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), SEREX, CORPEX, CSDT PME, MRNF, MDEIE, DEC, Emploi-Québec, QWEB.

1.2 ACCOMPAGNER ET SUPPORTER LES ACTIVITÉS DU CRÉNEAU ACCORD ÉCOCONSTRUCTION

MISE EN CONTEXTE

La CRÉ s'est associée depuis 2006 au MDEIE dans l'élaboration et le positionnement du nouveau créneau d'excellence en écoconstruction, dans le cadre de la démarche d'*Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)*. Ce créneau mise sur la création d'alliances stratégiques entre les producteurs forestiers, les entrepreneurs et le milieu de la recherche pour développer une expertise dans le domaine et une synergie entre les différents intervenants qui souhaitent que le Bas-Saint-Laurent devienne une référence à l'échelle nationale, et ainsi créer un éveil régional en matière de construction écologique.

OBJECTIFS

- S'assurer que l'ensemble des entreprises et des partenaires du Créneau ACCORD écoconstruction soit sensibilisé à l'utilisation des produits du bois régionaux.
- Augmenter l'effort de traçabilité des produits du bois dans les usines de 2^e transformation dans le but de sécuriser, voire d'augmenter, leurs parts de marché.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Faire en sorte que les entreprises de la transformation des bois soient bien informées de la progression et du développement du Créneau ACCORD écoconstruction.
- Sensibiliser les industriels de la transformation des bois à la démarche de traçabilité menant à des produits écocertifiés.
- Faire connaître davantage le programme d'aide financière du QWEB concernant la traçabilité en usine.

ÉCHÉANCES

2011-2013 : Sensibilisation, information sur la traçabilité des produits du bois.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), Créneau Accord écoconstruction, MDEIE, SEREX, QWEB, DEC.

1.3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX OU DE PÔLES D'EXPERTISE DANS LES TERRITOIRES FORESTIERS

MISE EN CONTEXTE

Certains territoires forestiers, dont le Témiscouata et la Matapédia ont développé des réseaux (table ou regroupement d'intervenants, pôle d'excellence, etc.) afin de développer, voire d'exporter, une expertise liée à la mise en valeur de la ressource bois.

OBJECTIFS

- Poursuivre la démarche d'accompagnement auprès des réseaux du Témiscouata et de la Matapédia
- Répondre à des besoins similaires pour d'autres territoires au Bas-Saint-Laurent.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Accompagner la démarche d'élaboration, de diffusion et de mise en oeuvre du plan stratégique de développement du Réseau forêt-bois-matériau Témiscouata.
- Accompagner le développement et le rayonnement du Réseau biomasse forestière de la Matapédia
- Faire connaître ces réseaux et les outils qu'ils développent dans les autres territoires du Bas-Saint-Laurent afin de stimuler l'émergence d'initiatives locales.
- Supporter les initiatives des deux réseaux à l'égard de la biomasse (voir fiche 1.4).

ÉCHÉANCES

2011 : Accompagnement des deux réseaux.

2012-2013 : Diffusion et validation de l'intérêt d'autres territoires pour une démarche similaire.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), SADC, CLD, SEREX, Emploi-Québec.

1.4 APPUYER LES INITIATIVES LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BIOMASSE

MISE EN CONTEXTE

La CRÉ a adopté en 2008 un plan d'action qui visait à « supporter les communautés et les institutions au cours des différentes étapes de réalisation d'un projet de chaufferie à la biomasse forestière et d'harmoniser le développement de la filière bois-énergie dans le Bas-Saint-Laurent ». À la lecture de l'environnement de 2011, le chauffage institutionnel à la biomasse forestière reste une avenue à développer et la mise en place de centres de valorisation de la biomasse agroforestière est un maillon incontournable afin de favoriser l'émergence d'une véritable filière de la biomasse dans la région.

OBJECTIFS

- Favoriser l'utilisation, à grande échelle, de la biomasse pour le chauffage dans les bâtiments institutionnels et agricoles de la région.
- Appuyer le développement d'un centre de valorisation de la biomasse agroforestière (CVBAF) qui servira de « vitrine de démonstration ».
- Stimuler la réflexion sur la mise en place de CVBAF dans un contexte de circuit court de transport et sur la diversification du panier de produits généré par les CVBAF.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Développer un argumentaire, effectuer des revendications et assurer un suivi auprès des autorités compétentes pour demander :
 - 1- une cohérence dans les engagements du gouvernement du Québec en matière d'utilisation de la biomasse forestière;
 - 2- une priorisation de l'utilisation de la biomasse dans les chaufferies institutionnelles (lorsqu'applicable).
- Réaliser une étude de préfaisabilité et accompagner le promoteur dans la démarche d'implantation d'un CVBAF.
- Transférer les connaissances issues de ces initiatives vers les intervenants de l'ensemble des territoires afin de favoriser l'émergence d'initiatives locales.

ÉCHÉANCES

- 2011 : Développement de l'argumentaire concernant l'institutionnel et étude de préfaisabilité pour un CVBAF
- 2012-2103 : Représentation et suivi auprès des autorités compétentes. Implantation d'un CVBAF et démonstration.

RESPONSABLES ET PARTENAIRES

Réseau biomasse forestière (responsable pour l'institutionnel), Réseau forêt-bois-matériau Témiscouata (responsable pour le CVBAF), CRÉ, MRNF, MDEIE, SADC, CLD, SEREX.

1.5 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE GLOBALE DE VALORISATION DES PRODUITS CONNEXES DE LA TRANSFORMATION DES BOIS

MISE EN CONTEXTE

L'écoulement des produits connexes (sous-produits) de la transformation des bois est essentiel à la compétitivité de l'industrie du sciage. Le ralentissement de la demande (et par conséquent des prix offerts) pour les produits connexes ainsi que l'incertitude liée aux usines de pâte-papier-panneaux fragilisent le tissu industriel régional.

OBJECTIFS

- Contribuer à la stabilité et à la compétitivité de l'industrie de la première transformation des bois par une utilisation optimale (et régionale) des produits connexes de la transformation.
- Consolider les usages existants pour les produits connexes, particulièrement au niveau des entreprises qui en consomment beaucoup et qui sont des éléments névralgiques pour le maintien du tissu industriel régional.
- Diversifier les débouchés pour les produits connexes afin de raffermir la demande.
- Réviser la structure de transport et de manutention des produits connexes.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Effectuer un bilan de la situation concernant l'écoulement des produits connexes du sciage et identifier les principaux enjeux et défis.
- Former un comité de travail afin d'élaborer un projet de stratégie globale qui proposerait des solutions novatrices.
- Consulter les intervenants du milieu et évaluer la faisabilité d'une telle stratégie.
- Rechercher des programmes d'aide ou d'incitatifs pour amorcer des changements structurants.

ÉCHÉANCES

- 2011 : Bilan de la situation et formation du comité de travail.
2012 : Évaluation des solutions et élaboration de la stratégie.
2013 : Consultation et validation de la stratégie.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, BCAA, SEREX, intervenants de la forêt privée.

1.6 PARTICIPER AUX EFFORTS DE PROMOTION DU MATÉRIAU BOIS

MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années, la CRÉ s'implique activement dans le Groupe régions du Bureau de promotion des produits du bois (QWEB) afin de stimuler les initiatives locales et provinciales visant à développer des marchés pour les entreprises de la filière.

OBJECTIFS

- Poursuivre les efforts afin d'augmenter les marchés des produits du bois au niveau des produits à l'exportation et des produits du commerce intérieur.
- S'assurer que les actions du Groupe régions du QWEB correspondent aux orientations du Créneau ACCORD écoconstruction.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Poursuivre la participation à différentes tables ou comités en regard du développement des marchés et des produits du bois.
- Maintenir une participation active au Groupe régions du QWEB.
- Contribuer à l'élaboration, la diffusion et à la mise à jour du répertoire des produits du bois.

ÉCHÉANCES

À préciser.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), Créneau Accord écoconstruction, QWEB, MRNF.

2.1 IDENTIFIER ET IMPLANTER DES AIRES D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION LIGNEUSE (AIPL)

MISE EN CONTEXTE

Le Bas-Saint-Laurent a fait l'objet d'investissements sylvicoles importants durant les dernières décennies. Le MRNF préconise l'implantation d'aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) pour augmenter le retour sur ses investissements sylvicoles passés et à venir. La CRÉ est interpellée pour identifier les sites potentiels et les tables de GIRT retiendront des sites lors des exercices de planification forestière.

OBJECTIFS

- Identifier des sites potentiels pour devenir des AIPL sur la base du développement durable.
- Proposer des AIPL dans le cadre du PAFI 2013-2018.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Collaborer à la définition du concept d'AIPL mis de l'avant par le MRNF et le rendre accessible pour les intervenants.
- Réaliser une consultation publique régionale sur les critères et la localisation des AIPL ainsi qu'une cible adéquate (% acceptable) pour la forêt publique.
- Produire une carte des AIPL potentielles pour la forêt publique.
- Accompagner les TGIRT dans l'identification des AIPL dans les PAFI 2013-2018.
- Arrimer le concept des AIPL avec la forêt privée et collaborer au développement d'une stratégie visant à garantir la protection des investissements publics en tenure privée.

ÉCHÉANCES

2011 : Clarification du concept et des modalités des AIPL. Élaboration d'une cible régionale par le comité cibles du PRDIRT.

2012 : Consultation publique sur la cible, les critères de localisation et la cartographie des AIPL. Accompagnement des TGIRT pour la sélection des sites.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, comité cibles du PRDIRT.

2.2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE CHANTIER DES ÉCLAIRCIES COMMERCIALES

MISE EN CONTEXTE

Pour les cinq prochaines années, plus de 7 000 ha de forêts, publiques et privées, présenteront les caractéristiques pour être traités en éclaircie commerciale. Au cours des années subséquentes, cette superficie excèdera les 10 000 ha/année. Les volumes de bois résineux générés par cette opération pourraient dépasser 300 000 m³/an pour les premières années, pour atteindre ensuite 450 000 m³/an.

OBJECTIFS

- Structurer et préparer la région à l'immense défi que représente le chantier des éclaircies commerciales.
- Obtenir les ressources, la latitude et un accompagnement adéquat pour faire de ce chantier un succès.
- Faire du chantier une vitrine pour les autres régions du Québec afin qu'un transfert d'expertise puisse bénéficier à tous.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Sensibiliser les décideurs à tous les niveaux, notamment le ministre.
- Élaborer et diffuser le plan d'action préliminaire.
- Mobiliser les principaux intervenants concernés autour du plan d'action (comité de travail ou autre formule à préciser).
- Réunir les « conditions gagnantes » au niveau de la main d'œuvre, des budgets, de l'expertise sylvicole, de la machinerie, de la voirie, etc.

ÉCHÉANCES

2011 : Sensibilisation des décideurs, élaboration et diffusion du plan d'action.

2012 : Début des travaux du comité de travail et début des actions.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, SEREX, BCAAF, intervenants du milieu privé, groupes fauniques, CRFH de l'UQAR.

2.3 DÉVELOPPER UNE EXPERTISE RÉGIONALE EN SYLVICULTURE DES FORÊTS MIXTES

MISE EN CONTEXTE

Les besoins en expertise sylvicole seront grands dans les prochaines années notamment à cause des changements induits par le nouveau régime (aménagement intensif et écosystémique) et l'état de la forêt (éclaircie commerciale, etc.).

OBJECTIFS

- Rassembler de façon efficace l'expertise régionale pour le développement d'une sylviculture adaptée à la forêt régionale visant tant la production ligneuse que la restauration progressive des caractéristiques de la forêt naturelle.
- Mettre en place et effectuer le suivi des dispositifs expérimentaux dans un contexte d'aménagement intensif et d'aménagement écosystémique.
- Établir un partenariat avec un organisme lié au transfert de connaissances en aménagement et sylviculture.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Former un groupe d'experts pour identifier les enjeux auxquels la sylviculture des forêts mixtes et la sylviculture de restauration devront répondre.
- Élaborer une programmation de recherche en lien avec ces enjeux et mettre en place les dispositifs expérimentaux pertinents.
- Diffuser les résultats de recherche et assurer leur intégration dans la pratique.
- Déterminer nos besoins et s'entendre avec une organisation pour obtenir des services d'accompagnement adéquats et élaborer une entente de collaboration le cas échéant.

ÉCHÉANCES

2011 : Formation du groupe d'experts, identification des enjeux et appel d'offres de services auprès du Consortium et de CERFO.

2012-2013 : Élaboration d'une programmation de recherche et d'expérimentation.
Mise en place des premiers dispositifs expérimentaux et début du suivi.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, CRFH de l'UQAR, BCAA, intervenants du milieu privé, groupes fauniques.

3.1 AUGMENTER LES CONNAISSANCES SUR LA DYNAMIQUE DE LA FORÊT RÉGIONALE

MISE EN CONTEXTE

La CRÉ est signataire d'une entente spécifique qui a pour but de consolider le financement de la Chaire de recherche sur la forêt habitée (CRFH) de l'Université du Québec à Rimouski et en coordonne le comité de gestion.

OBJECTIFS

- Coordonner le comité de gestion de l'entente du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet I et le comité aviseur de la Chaire de recherche.
- Collaborer aux travaux de recherche.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Identifier les éléments nécessitant une amélioration des connaissances.
- Élaborer une programmation de recherche.
- Réaliser les projets de recherche.
- Diffuser les résultats de recherche.

ÉCHÉANCES

2011 : Formation du comité aviseur.

Identification des éléments nécessitant des connaissances supplémentaires.

2012 : Élaboration d'une programmation de recherche.

Réalisation des projets de recherche.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, CRFH de l'UQAR.

3.2 IDENTIFIER DES CIBLES PROGRESSIVES DE RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

MISE EN CONTEXTE

Il a été convenu de remplacer les cibles qualitatives de restauration des écosystèmes du PRDIRT par des cibles quantitatives qui baliseront la planification forestière afin d'entreprendre le virage vers l'aménagement écosystémique.

OBJECTIFS

- Identifier des cibles quantitatives pour les enjeux écologiques soulevés dans le PRDIRT qui baliseront les efforts d'aménagement écosystémique.
- Identifier des moyens pour atteindre ces cibles.
- Consulter les intervenants du milieu sur les cibles.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Poursuivre les travaux du comité cibles du PRDIRT et procéder à une analyse coûts-bénéfices.
- Présenter les cibles à la CRRNT et les bonifier au besoin.
- Réaliser une consultation régionale pour adopter des cibles de restauration.
- Identifier les territoires où les efforts de restauration devraient être déployés en priorité.
- Accompagner les TGIRT dans l'intégration des cibles à la planification forestière.

ÉCHÉANCES

2011 : Détermination de cibles de restauration et de moyens pour les atteindre par le comité cibles du PRDIRT et analyse des impacts. Discussion à la CRRNT.

2012 : Consultation publique et diffusion de l'information aux TGIRT afin d'intégrer les cibles à la planification forestière.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, CRFH de l'UQAR, CRE BSL, BCAAF, groupes fauniques, Consortium Gaspésie-Les-Îles.

4.1 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE PLANIFICATION ET DE FINANCEMENT DU RÉSEAU DE CHEMINS MULTIUTILISATEURS

MISE EN CONTEXTE

Le développement et l'entretien du réseau de chemins multiutilisateurs posent un défi de taille : comment maintenir l'accessibilité au territoire public tout en réduisant les coûts et en les répartissant équitablement entre les utilisateurs.

OBJECTIFS

- Proposer des orientations et des pistes de solution afin d'optimiser le réseau de chemins, réduire l'ensemble des coûts ainsi que la fragmentation du couvert forestier.
- Identifier le réseau principal et les différents enjeux qui s'y rattachent.
- Proposer des critères et une méthode pour quantifier l'utilisation des chemins et pour répartir équitablement les coûts de construction et d'entretien.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Faire le point sur les nouvelles orientations gouvernementales en matière de chemins multiutilisateurs et l'historique régional de partage des coûts.
- Former un groupe d'experts pour élaborer une stratégie.
- Présenter la stratégie à la CRRNT et la bonifier au besoin.
- Consulter les différents intervenants sur la stratégie et sur le réseau principal.
- Adopter la stratégie.
- Intégrer la stratégie et le réseau principal dans les travaux des tables de GIRT.

ÉCHÉANCES

2011 : Identification du réseau principal préliminaire par le MRNF et analyse des différentes problématiques. Formation du comité d'experts.

2012 : Élaboration d'une proposition de stratégie et consultation de différents intervenants.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, BCAAF, groupes fauniques, CRE BSL, groupes récréotouristiques.

5.1 ACCOMPAGNER LES COMMUNAUTÉS DANS LA MISE EN PLACE DES FORÊTS DE PROXIMITÉ

MISE EN CONTEXTE

La future politique sur les forêts de proximité propose de déléguer la gestion de certains territoires forestiers au milieu local. Elle répond ainsi à une volonté, maintes fois exprimée par les communautés, de prendre leur développement en main.

OBJECTIFS

- Supporter les communautés intéressées à convertir ses TPI ou à soumettre un nouveau projet de forêt de proximité.
- Fournir un accompagnement stratégique et technique aux délégués de forêt de proximité.
- Faire bénéficier les délégués de forêt de proximité de l'expertise développée dans le cadre des forêts communales françaises et ailleurs au Canada.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

- Diffuser les orientations de la politique sur les forêts de proximité et émettre des avis.
- Effectuer la tournée des projets et caractériser les besoins.
- Organiser le support en fonction des besoins des communautés, des exigences de la politique et des échéanciers gouvernementaux.
- Constituer un réseau régional de délégués de forêt de proximité.
- Constituer un groupe d'experts pour venir appuyer les délégués pour des aspects stratégiques, techniques ou logistiques.
- Consolider le partenariat avec la FnCoFor et organiser des missions de coopération.

ÉCHÉANCES

2011 : Réaction aux orientations de la politique sur les forêts de proximité. Tournée des projets et identification des principaux besoins. Mission française au BSL.

2012 : Début des activités de support aux communautés. Valider la pertinence et le mandat potentiel d'un réseau régional de délégués.

2013 : Formation du réseau le cas échéant. Mission en France.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRC, municipalités, FnCoFor.

5.2 MIEUX CONNAÎTRE ET VALORISER LES DIFFÉRENTES CULTURES FORESTIÈRES DU BAS-SAINT-LAURENT

MISE EN CONTEXTE

Des efforts ont été entrepris afin de mieux comprendre les aspects culturels et sociaux liés à la forêt bas-laurentienne. Une étude exploratoire de la CRÉ sur le sujet constate que plusieurs cultures cohabitent sur le territoire et que cette diversité culturelle ne se vit pas toujours dans la sérénité.

OBJECTIFS

- Approfondir les connaissances sur les relations entre la population et le milieu forestier et caractériser les différentes cultures forestières.
- Stimuler un rapprochement entre les cultures forestières afin de favoriser l'harmonisation et la cohabitation de ces cultures.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Approfondir les constats et identifier les principaux besoins en acquisition de connaissances découlant de l'étude exploratoire sur la culture forestière.
- Diffuser les constats de recherche et stimuler la réflexion sur la culture forestière.
- Structurer et animer une démarche régionale autour de la valorisation sociale de la forêt qui rejoindrait l'ensemble des intervenants du milieu.
- Solliciter les intervenants pertinents à collaborer à la mise en oeuvre du plan d'action, développé dans le cadre de l'étude exploratoire de la CRÉ, qui vise une meilleure interconnaissance et une cohabitation plus harmonieuse entre les cultures.

ÉCHÉANCES

2011 : Identification des priorités de recherche. Présentation des constats du rapport sur la culture forestière. Sollicitation des intervenants pertinents au regard du plan d'action. Démarrage de la démarche de valorisation sociale.

2012 : Poursuite des recherches. Réalisation d'activités liées au plan d'action.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, AFBL, SPFBSL.

5.3 ASSURER UNE MAIN-D'ŒUVRE COMPÉTENTE, MOTIVÉE ET VALORISÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN AMÉNAGEMENT SYLVICOLE

MISE EN CONTEXTE

Depuis plusieurs années, des efforts de toutes sortes ont été entrepris pour valoriser le travail en forêt, diminuer la précarité et améliorer les conditions des travailleurs. Le nouveau régime forestier et l'évolution des forêts du Bas-Saint-Laurent ont des répercussions sur les besoins de main-d'œuvre en aménagement forestier. Ces changements affecteront tant les travailleurs que les organisations qui devront s'adapter à ce nouvel environnement.

OBJECTIFS

- Favoriser une meilleure adéquation entre les besoins futurs en main-d'œuvre forestière et la disponibilité des ressources.
- Valider les conditions salariales offertes aux travailleurs à la lumière des conditions offertes pour des types d'emploi similaires.
- Préciser le positionnement des OGC sur l'échiquier forestier régional.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Documenter les besoins en main-d'œuvre forestière à court, moyen et long terme et les comparer à l'offre actuelle de main-d'œuvre.
- Établir un plan d'action pour préparer les travailleurs et les organisations aux défis liés à l'évolution de la forêt bas-laurentienne.
- Réaliser une étude comparative du salaire horaire des travailleurs forestiers (utilisé dans le calcul des taux à l'hectare pour la forêt privée) sur la base d'éléments de spécialisation ou de compétence avec d'autres types d'emplois.
- Réaliser un diagnostic organisationnel et une réflexion stratégique sur le positionnement des OGC afin de proposer des changements structurants.

ÉCHÉANCES

2011 : Début de l'étude comparative du salaire. Diagnostic organisationnel des OGC.

2012 : Documentation des besoins en main-d'œuvre et élaboration du plan d'action.
Réflexion stratégique sur le positionnement des OGC.

RESPONSABLES ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable adéquation besoins/offre), AMVFPBSL (responsable étude comparative), FOGC (responsable diagnostic/réflexion stratégique), MRNF, Emploi-Qc.

6.1 SUPPORTER LA GESTION PARTICIPATIVE DANS LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

MISE EN CONTEXTE

Depuis 2010 et à la demande du MRNF, la CRÉ coordonne les travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) afin d'alimenter le MRNF dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI).

OBJECTIFS

- Accroître la participation des organismes et du public à la planification forestière.
- Favoriser l'intégration des préoccupations des participants aux tables de GIRT et du public dans le PAFI.
- Supporter techniquement et professionnellement les participants aux tables de GIRT.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Organiser la logistique des rencontres des tables de GIRT et coordonner la démarche enjeux-solutions.
- Réaliser les consultations de la population sur les PAFI selon le calendrier de travail du MRNF.
- Établir des ententes avec des organismes qui peuvent offrir du support technique et professionnel aux participants des tables de GIRT (Équipe GIR et CRE BSL).
- Évaluer la démarche et procéder à des améliorations si nécessaires.

ÉCHÉANCES

2011 : Implantation de la démarche enjeux-solutions. Premières consultations de la population. Réalisation d'entente avec l'Équipe GIR et le CRE BSL ainsi que diffusion du service offert.

2012 : Poursuite des travaux des tables de GIRT et consultation du public au besoin.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, Équipe GIR, CRE BSL.

6.2 ACCROITRE LA REPRÉSENTATIVITÉ DU RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES

MISE EN CONTEXTE

Depuis 2010 et sur la base du développement durable, un exercice régional pour l'identification de propositions d'aires protégées est en cours. Cet exercice unique vise à la fois à répondre aux objectifs du PRDIRT, aux exigences de la norme FSC et aux attentes du MDDEP qui porte la stratégie du Québec en matière d'aires protégées.

OBJECTIFS

- Déposer au MDDEP une proposition d'aires protégées concertée régionalement pour répondre aux principales carences du réseau et aux exigences de la norme FSC.
- Obtenir la reconnaissance des territoires en conservation (EFE, refuges biologiques, etc.) de la région au registre des aires protégées du Québec, et ce, malgré l'omniprésence des droits pétroliers et gaziers.
- Obtenir la suspension de l'ensemble des activités industrielles (incluant mines et énergie) dans les propositions d'aires protégées.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Coordonner les travaux du comité technique pour l'identification d'une proposition d'aires protégées et réaliser des études d'impacts.
- Consulter la CRRNT sur les propositions d'aires protégées.
- Réaliser une consultation régionale sur les propositions d'aires protégées.
- Collaborer avec le MDDEP pour l'implantation des aires protégées.
- Sensibiliser les intervenants à la problématique de la reconnaissance des territoires en conservation et rencontrer les ministères concernés pour trouver des solutions.

ÉCHÉANCES

2011 : Élaboration de la proposition d'aires protégées et consultation de la CRRNT.

2012 : Phase de préconsultation des intervenants clés du milieu. Consultation publique sur la proposition d'aires protégées. Suspension temporaire de l'ensemble des activités industrielles dans les propositions.

2013 : Début de l'implantation des aires protégées.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, MDDEP, CRE BSL, BCAA, Malécites de Viger.

6.3 PRÉPARER UNE NOUVELLE PHASE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ACÉRICULTURE SUR LES TERRES PUBLIQUES DE LA RÉGION

MISE EN CONTEXTE

Lors d'une éventuelle phase de développement de l'acériculture, de nouvelles érablières publiques seront allouées et seront exploitées « en cohabitation » avec l'industrie de la transformation des bois. Pour s'y préparer, la région peut actualiser les critères qui baliseront l'octroi des baux et approfondir la réflexion sur la sylviculture dans les érablières.

OBJECTIFS

- Actualiser les orientations régionales (et les critères techniques au besoin) qui baliseront l'attribution des érablières publiques en prévision d'une éventuelle phase de développement.
- Développer une sylviculture adaptée aux érablières permettant de générer du bois de qualité et une meilleure productivité acéricole.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Prévoir avec l'aide de spécialistes la prochaine phase d'expansion.
- Former un comité de travail qui émettra des recommandations à la CRRNT sur les critères d'attribution des érablières publiques.
- Former un groupe d'experts qui identifiera les enjeux auxquels la sylviculture des érablières doit répondre et élaborera une programmation de recherche et d'expérimentation en conséquence.
- Diffuser les résultats de recherche et d'expérimentation et assurer leur intégration dans les pratiques forestières.

ÉCHÉANCES

2012 : Formation d'un groupe d'experts et début des travaux.

2013 : Dépôt des recommandations à la CRRNT.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ, MRNF, MAPAQ, SPABSL, FPAQ, BCAAF.

6.4 ACTUALISER ET INTÉGRER DANS LE PRDIRT LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS DU PRDTP - VOLET RÉCRÉOTOURISME

MISE EN CONTEXTE

Le PRDIRT propose de maintenir le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) - Volet récréotourisme (MRNF 2004) en vigueur un certain temps, mais que les orientations et les objectifs devraient être actualisés avant d'être intégrés au PRDIRT.

OBJECTIF

- Mettre à jour les orientations, les objectifs et les mesures du PRDTP - Volet récréotourisme en concertation avec les différents acteurs et les intégrer dans le PRDIRT.

MOYENS OU ÉTAPE(S) DE MISE EN OEUVRE

- Créer une table de concertation sur les orientations et objectifs liés au récréotourisme.
- Réaliser le constat territorial et identifier les enjeux et les problématiques de développement.
- Mettre à jour les orientations, objectifs et mesures du PRDTP en fonction des enjeux.
- Réaliser une consultation des intervenants.
- Intégrer les orientations, objectifs et mesures renouvelés du PRDTP dans le PRDIRT.

ÉCHÉANCES

2011 : Création de la table de concertation. Mise à jour du portrait territorial. Identification des enjeux et problématiques.

2012 : Mise à jour des orientations, objectifs et mesures du PRDTP. Consultation des intervenants.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, MRC, ATR.

6.5 DIFFUSER LE PRDIRT ET MOBILISER LES INTERVENANTS DU MILIEU POUR SA MISE EN ŒUVRE

MISE EN CONTEXTE

Depuis son adoption en décembre 2010, la CRÉ coordonne la mise en œuvre du PRDIRT tout en poursuivant de front une série d'actions qu'elle juge structurantes pour l'atteinte des objectifs. Malheureusement, la visibilité de cette démarche reste limitée et des efforts en termes de communication permettraient de mobiliser davantage les partenaires.

OBJECTIFS

- Faire connaître le contenu du PRDIRT aux intervenants concernés afin d'élargir le niveau d'adhésion.
- Favoriser l'intégration du PRDIRT dans la prise de décisions des instances ou des organisations de la région.
- Recruter des partenaires pour la mise en œuvre du PRDIRT.

MOYENS OU ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identifier et réaliser des activités de promotion du PRDIRT auprès des intervenants ciblés, de partenaires potentiels et du grand public.
- Utiliser le nouveau site Web de la CRÉ pour diffuser les travaux de la CRRNT et envisager un mécanisme bidirectionnel de communication (Web 2.0).
- Apporter régulièrement l'éclairage du PRDIRT au conseil d'administration de la CRÉ afin d'orienter la prise de décisions touchant les ressources naturelles.
- Apporter régulièrement l'éclairage du PRDIRT aux tables de GIRT, aux aménagistes des MRC ou à tout autre exercice de planification pertinent afin de favoriser une plus grande cohérence dans les orientations régionales ou locales.
- Présenter les besoins financiers découlant du PRDIRT aux instances concernées afin d'obtenir les moyens de nos ambitions.

ÉCHÉANCES

2011 : Réflexion sur la stratégie de communication (message, cibles, médium, etc.)
2012 : Activités de promotion et de communication. Nouveau site Web.

RESPONSABLE ET PARTENAIRES

CRÉ (responsable), MRNF, MRC.